

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Septembre 2012

Présents : MM Boucher, Degas, Mme Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Mme Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Morlaes, Ouvrard, M. Lurton.

Excusée : Mme Dugros

Secrétaire de séance : Madame Véronique MORLAES

Procès-verbal de la réunion du 8 Juin 2012 : adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES – DÉCISION BUDGÉTAIRE

2012_0709-01 : Budget 2012 -Décision modificative n°2

Le Budget Primitif a été voté le 30 Mars 2012 par le Conseil Municipal.

Des ajustements sont nécessaires et il vous est proposé la Décision Modificative suivante :

Imputations	Libellés	Propositions
Fonctionnement		
		<i>Dépenses</i>
		<u>20 300.00 €</u>
c/023	virement à la section d'investissement	20 300.00 €
c/6453	cotisations aux caisses de retraite	-30.00 €
c/ 668	autres charges financières	30.00 €
		<i>Recettes</i>
c/70846	mise à disposition de personnel au GFP de rattachement	20 300.00 €
Investissement		
<i>hors opération</i>		
		<i>Dépenses</i>
		<u>12 200.00 €</u>
c/165	dépôts et cautionnements reçus	1 420.00 €
c/202	Immobilisations incorporelles - frais doc. urbanisme	-1 000.00 €
c/2031	Immobilisations incorporelles - frais d'études	1 200.00 €
c/2041512	Subv. d'équipement versée au GFP de rattachement - Bâtiment et Instal.	-6 000.00 €
c/2115	Immobilisations corporelles - Terrains bâtis	60.00 €
c/21534	Immobilisations corporelles - Réseaux d'électrification	17 960.00 €
c/21578	Immobilisations corporelles - Autres matériel et outillage	-6 000.00 €
c/2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	560.00 €
c/2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	4 000.00 €
		<i>Recettes</i>
		<u>52 200.00 €</u>
c/021	virement de la section de fonctionnement	20 300.00 €
c/1641	emprunts en euros	31 000.00 €
c/165	dépôts et cautionnements reçus	900.00 €
<i>Aménagement de Bourg (opération 15)</i>		
		<i>Dépenses</i>
		<u>43 500.00 €</u>
c/2031	Immobilisations incorporelles - Frais d'études	-1 200.00 €
c/2151	maîtrise d'œuvre travaux CAB	10 000.00 €
c/21533	Immobilisations corporelles - Réseaux câblés	16 800.00 €
c/21534	Immobilisations corporelles - Réseaux d'électrification	27 900.00 €
c/2158	Immobilisations corporelles - Autres matériel et outillage de voirie	-10 000.00 €
		<i>Recettes</i>
c/1323	Subvention d'équipement non transférable - Département	3 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus

FINANCES LOCALES – FISCALITÉ

2012_0709-02 : Taxe d'habitation – Abattement obligatoire pour charges de famille – Modification des taux

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.1 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille qui sont fixés, par la loi, à un minimum de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacune des personnes à charge suivantes.

Il précise que ces taux minimum peuvent être majorés de 1 point jusqu'à 10 points maximum et s'établir donc comme suit, par décision du Conseil :

- entre 10% (minimum légal) et 20% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;

- entre 15% (minimum légal) et 25% de la valeur locative moyenne des logements à partir de la troisième personne à charge.

Vu l'article 1411 II.1 du code général des impôts et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de modifier les taux d'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués
- fixe les taux de l'abattement à :
 - . 10% pour chacune des deux premières personnes
 - . 15% pour chacune des personnes à partir de la troisième personne à charge
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

FINANCES LOCALES

2012_0709-03 : Attribution subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Association Margaux Saveurs.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2012_0709-04 : RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUE et ÉCLAIRAGE PUBLIC – Centre Bourg

Travaux d'enfouissement – Attribution du marché

Par délibération en date du 8 Juin 2012, Monsieur le Maire a été chargé d'engager la procédure de passation du marché public pour l'enfouissement des réseaux éclairage public et télécommunications.

Après examen des dossiers des 8 entreprises qui ont remis une offre, il vous est proposé de retenir la société ETDE S.A. de Saint Loubés (33450) pour un montant de 37 292.95 € HT soit 44 602.36 € TTC (réseau téléphonique : 14 039.35 € HT / 16 791.06 € TTC et réseau éclairage public : 23 253.60 € HT / 27 811.30 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient l'entreprise ETDE S.A. de Saint Loubés (33450) pour un montant de 37 292.95 € HT soit 44 602.36 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2012_0709-05 : AMÉNAGEMENT des ESPACES PUBLICS en CENTRE BOURG et à MATHEOU en 2013-2014

Maitrise d'œuvre - Attribution du marché

Le Conseil Municipal s'est engagé dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg selon une programmation de travaux sur 4 ans.

Une consultation concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics en Centre Bourg et à Mathéou a été réalisée.

Elle comprend :

- une tranche ferme (2013) :
 - . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du bourg
 - . Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105^{E1})
- une tranche conditionnelle (2014) :
 - . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du bourg

Après examen des 7 candidatures, il vous est proposé de retenir Michel Soulé de Bègles (33130) en partenariat avec l'Atelier BKM de Bordeaux (33000)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient Michel Soulé de Bègles (33130) et l'Atelier BKM de Bordeaux (33000) pour cette mission de maîtrise d'œuvre.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

INSTITUTION et VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT de l'ASSEMBLÉE

2012_0709-06 : CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL – Moyen de transmission

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Il propose donc, à ceux qui le souhaitent, de recevoir une convocation dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve l'envoi par voie dématérialisée des convocations aux membres du Conseil Municipal qui le souhaitent. A cet effet, une liste sera établie comprenant le nom des élus, le moyen de transmission choisi avec l'adresse correspondante ainsi que leur signature. Cette procédure sera également valable pour les convocations à toute autre réunion.

DOMAINE et PATRIMOINE - OCCUPATION

2012_0709-07 : Passage de 2 canalisations souterraines sur la parcelle AK 301

Servitude avec ERDF – Autorisation de signer l'acte notarié

Par délibération en date du 7 Octobre 2011, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour le passage de 2 canalisations souterraines ainsi que ses accessoires sur la parcelle communale AK 301 située Chemin de Moncabon, pour le raccordement électrique de la maison de Mr et Mme DUROU.

Afin de régulariser cette convention de servitude avec ERDF par acte authentique, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- autorise Monsieur le Maire à signer cet acte.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_0709-08 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

Rapport d'activités 2011 – Porter à Connaissance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités établi par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- donne acte de la présentation de ce rapport annuel

ADMINISTRATION

2012_0709-09 : Dématérialisation et e-administration

Convention de partenariat entre Gironde Numérique, la Communauté de Communes Médoc-Estuaire et la Commune - Autorisation

Par délibération du 30 Juin 2011, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire a approuvé la participation aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de 2011. Les Communes qui le souhaitaient pouvaient bénéficier de ce partenariat, la Communauté de Communes prenant à sa charge la participation relevant de la Commune.

La Commune étant intéressée, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame la Présidente du syndicat Mixte Gironde Numérique et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire ou son représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2012-12 du 14 Juin 2012** - Fourniture et installation matériel informatique (unité centrale) mairie par PSI à BRUGES pour 553.75 € TTC.

⇒ **2012-13 du 14 Juin 2012** - Contrat de maintenance et d'assistance pour le logiciel de restauration et le matériel (borne) sur 3 ans à partir du 1^{er} Septembre 2012 par CARTE+ à ARTIGUES PRES BORDEAUX pour 400.00 € HT, révisable annuellement.

⇒ **2012-14 du 28 Juin 2012** - Travaux de voirie Route du Port d'Issan par SNC EIFFAGE à LE HAILLAN MEDOC pour 82 698.62 € TTC.

⇒ **2012-15 du 28 Juin 2012** - Travaux d'enfouissement du réseau éclairage public, Avenue Pierre Chardon et Route du Port d'Issan par ETDE à SAINT LOUBES pour 17 920.51 € TTC.

⇒ **2012-16 du 9 Juillet 2012** - Fourniture et installation matériel d'équipement cuisine scolaire par THIRODE à SAINT JEAN D'ILLAC pour 6 841.12 € TTC.

⇒ **2012-17 du 13 Juillet 2012** - Location logement 1 Rue Camille Godard par ANDREO July-Jane pour 6 ans éventuellement reconductible pour 475 € mensuel (450 € de loyer et 25 € de provision), révisables.

⇒ **2012-18 du 14 Août 2012** - Fourniture signalisation verticale agglomération Péséou par SERI à PESSAC pour 631.25 € TTC.